

Compte-rendu des délibérations séance du 12/04/2010

L'an 2010 et le 12 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de dix (10), dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky, Maire.

Présents : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DELAVAL Armel, DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : CEVALTE Jérôme, DARGENT Hervé, DIDIER Gilles, GRUJARD Marc, HEINDEL Michel, MARCHAL Patrick.

Votants : 10

Date de la convocation : 06/04/2010

Date d'affichage : 03/04/2010

Secrétaire : Elue à l'unanimité : **DODDS Jennifer**

1 - Maintien ou non de l'Adjoint dans ses fonctions :

Le Maire informe le C.M que par arrêté du Maire n°6/2010, vu les articles L2122-18 et L2122-20 du CGCT, la délégation donnée à Mme DELAVAL est rapportée. En conséquence le C.M doit se prononcer sur le maintien ou non de l'adjoint dans ses fonctions. Le Maire expose les griefs retenus contre l'adjoint qui perturbent le bon fonctionnement de l'administration Communale, et donne ensuite la parole à Mme DELAVAL afin de lui permettre de s'exprimer sur ce sujet. Après avoir écouté les réponses données par l'adjoint, le C.M est appelé à voter à bulletin secret sur le maintien ou non de l'adjoint dans ses fonctions.

Mme DELAVAL n'a pas souhaité participer au vote.

Résultats du vote à bulletins secrets :

- **1^{er} tour 4 abstentions donc 6 votants :**

| | | |
|------------|----------|--|
| oui | 2 | pour le maintien de Mme DELAVAL Armel dans ses fonctions d'adjointe au Maire : |
| non | 3 | |
| blanc | 1 | |

- **2^{ème} tour 4 abstentions donc 6 votants :**

| | | |
|--------------|----------|--|
| oui | 2 | pour le maintien de Mme DELAVAL Armel dans ses fonctions d'adjointe au Maire : |
| non | 3 | |
| blanc | 1 | |

Après en avoir délibéré, le CM décide par vote à bulletins secrets à la majorité absolue,

de destituer Madame DELAVAL Armel de ses fonctions d'adjointe au Maire.

Monsieur le Maire transmet toute les pièces à Monsieur le Sous Préfet.

2 - Fixation des taux de fiscalité locale 2010 :

Vu le Code général des Impôts.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe les taux des taxes locales comme suit :

Taux de taxe d'habitation : 6%

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 8.84%

Taxe foncière sur le foncier non bâti : .16.39%

Taux CFE (taux relais) : 4.25%

Maintien des taux 2009 sur 2010 à l'unanimité.

3 - Vote des Budgets Primitifs 2010 :

Le Maire présente et donne lecture des documents proposant au CM les budgets pour 2010 (principal et annexes).

Le CM à la majorité, vote les budgets primitifs 2010 comme suit :

- **Vote du budget primitif 2010 Assainissement : 8 pour, 1 contre Michel HEINDEL, 1 abstention Armel DELAVAL.**
- **Vote du budget primitif 2010 Eau : 8 pour, 2 contre Michel HEINDEL et Armel DELAVAL.**
- **Vote du budget primitif 2010 Forêt : 8 pour, 2 contre Michel HEINDEL et Armel DELAVAL.**
- **Vote du budget primitif 2010 Commune : 8 pour, 2 contre Michel HEINDEL et Armel DELAVAL.**

Les budgets primitifs se résument en euros comme suit (dans chaque section dépenses = recettes)

| budgets | Section fonctionnement | Section investissement |
|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Assainissement | 400 | 0 |
| Eau | 45713 | 82144 |
| Forêt | 159035 | 52197 |
| Commune | 168962 | 130781 |

4 - liste des Associations à subventionner en 2010 :

Le CM décide à l'unanimité d'attribuer aux Associations suivantes une subvention en 2010 comme suit :

| Associations | Montants | Conditions d'attribution |
|-----------------------------|-----------------|---|
| A.D.M.R | 100 | |
| A.D.A.P. E.I | 100 | |
| ASS FAMILLES RURALES | 100 | Pour la ruche uniquement : attribution si organisation de la ruche en 2010 – suivant lettre de demande de Familles Rurales du 23/02/2010 |
| Souvenir français | 25 | |
| Pompiers du Chenois | 100 | |

5 - travaux en forêt 2010 : destination des produits des parcelles 39A 10à 14 19 et 23 :

Le Maire présente au CM la destination des produits des parcelles 39A 10à 14 19 et 23

- **Pour la parcelle 39 A - le CM à l'unanimité : vote la vente en régie**
- **Pour la parcelle 10 - le CM à la majorité, 8 pour et 2 contre Michel HEINDEL et DELAVAL Armel, vote pour la vente en bloc des houppiers**

- Des parcelles 11 à 14 - le CM à la majorité, 8 pour 1 contre Michel HEINDEL et 1 abstention DELAVAL Armel, vote pour la vente à l'unité de produit bord de route des houppiers restants.
- Pour la parcelle 23 - le CM à la majorité, 8 pour 1 contre Michel HEINDEL et 1 abstention DELAVAL Armel, vote pour la vente à l'unité de produit bord de route des houppiers
- Pour la parcelle 19 - le CM à la majorité, 8 pour 1 contre Michel HEINDEL et 1 abstention DELAVAL Armel, vote pour la vente en bloc à l'amiable des houppiers

6 - présentation de devis et proposition de prix :

Le Maire présente au CM les différents devis suivants et la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Général:

- **DEVIS pour tubage de la cheminée dans les logements communaux de la Sté LIMAUX pour 797.43 E.HT :**
Accord à l'unanimité par le CM et pas de remarque. Le Maire indique que la chaudière sera initialement révisée par la commune puis régulièrement par un professionnel à la charge des locataires, une obligation stipulée dans le bail.
- **DEVIS pour la pose d'une porte d'entrée du local technique des Sté COUSIN pour 1589.52 E.HT et BOURGEOIS pour 680 et 750 E.HT :**
Accord à l'unanimité par le CM pour le DEVIS de la STE COUSIN et sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour ces travaux
- **DEVIS pour équipement du tracteur par une débroussailleuse CUT 030 revers d'un montant estimatif de 5400 E.HT :**
Le CM par 8 pour 1 contre Michel HEINDEL et 1 abstention Armel DELAVAL, à la majorité accepte le principe de cet achat et autorise le Maire, suivant la réglementation en vigueur concernant les passasions Marchés et les seuils de leurs montants, à lancer un MAPA en vu de le réaliser.
- **LA PROPOSITION D'ACHAT de Jérôme GIRARDOT, suivant la précédente réunion du conseil, pour deux plots de chêne : 1 plot à 172 E soit 450 E/m³ et 1 plot à 176 E soit 500 E/m³ soit un total de 348 E.**
Le CM à l'unanimité décide d'accepter la proposition de Jérôme GIRARDOT, pour un montant total de 348 euros

7 - SMIC : demande d'adhésion de 3 collectivités – avis du CM :

Le Maire expose au CM la lettre de M. le Président du Syndicat Mixte d'Informatisation par laquelle 3 collectivités souhaitent adhérer au Syndicat. Le CM doit donner son avis sur le sujet.

Le CM à l'unanimité accepte l'adhésion de Deycimont, la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière , et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de les Voivres la Chapelle aux Bois et Harsault au SMIC.

8 - Dissolution du SIE et refus d'adhérer au SMDEV :

Le Maire fait part au CM du projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification et le transfert de compétence au Syndicat mixte intercommunal électrification des Vosges.

Le CM à l'unanimité décide ce qui suit :

- accepte la dissolution du SIE
- refuse son adhésion au SMDEV

9 - Réforme dans le cadre de la révision générale des politiques publiques sur la régionalisation :

Le Maire fait part au CM d'une lettre du 07/01/2010 de la CCI des Vosges informant que dans le cadre de la révision générale des politiques publiques notamment en ce qui concerne les CCI et la mutualisation à l'échelle régionale de nombreuses compétences, il était prévu que le siège de la CCI de lorraine serait fixé sur Metz ; or le site de Nancy , situé plus au centre de la lorraine, semblerait le plus indiqué pour l'installation du siège régional de la CCI et drainer ainsi plus équitablement les 4 départements.

A l'unanimité:

Le CM souhaite et soutient le fait que soit installé le siège régional de la CCI lorraine à Nancy et non à Metz estimant que Nancy est le site le plus proche du barycentre géographique de la région lorraine.

10 - Convention 2010 avec l'association Chantiers et Services :

Le Maire rappelle au CM des possibilités d'intervention de l'association chantiers et services dans certains travaux et de la nécessité de signer au préalable une convention. La signature n'implique pas une obligation d'intervention.

Le CM à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention 2010 avec chantiers et services.

11 - travaux sur la canalisation de la coupe 16 : avis du Conseil général et position du conseil sur le maintien ou pas de la pose des compteurs généraux :

Le Maire fait par au CM d'une lettre par laquelle le Conseil Général confirme avoir reçu le dossier de demande de subvention pour les travaux portant sur le renforcement de la canalisation d'alimentation en eau de la coupe 16 et la pose de compteurs généraux. Il fait part également des suites récentes qui en ont été données dans le sens où à ce jour la commune doit choisir entre la pose des compteurs d'abord puis de la reprise de la canalisation ensuite suivants les relevés de ces mêmes compteurs. A noter que le dossier relatif à la canalisation fera l'objet d'un autre dossier à présenter ultérieurement au Conseil Général, ce qui recule d'autant le commencement des travaux. Sachant que la canalisation doit à terme être remplacée et que les travaux doivent impérativement avoir lieu fin août, contraintes dues au milieu forestier.

le CM décide ce qui suit :

- de maintenir ces travaux de renforcement sur la canalisation d'alimentation d'eau en sortie de captage sur la coupe 16 pour un montant de 20805 E.ht**
- ne souhaite plus poser les compteurs généraux sur cette même canalisation**
- sollicite du Conseil Général une subvention au titre de l'aide classique pour ces travaux**
- indique que des crédits nécessaires figurent au compte 21531 du BP-EAU. 2010**

11 - informations diverses :

Le Maire informe le CM de ce qui suit :

- de la remise en état de la rue de la Haye suite à des travaux par ERDF**
- de la réduction de la facture de l'école de St Ouen les Parey (suite notamment au départ de la commune de 2 élèves pendant l'année scolaire 2009-2010)**
- de la présence de nombreux nids de poule dans les rues de Sauville qui seront à refaire :le CM accepte à l'unanimité ce principe.**
- de la démission de la secrétaire de mairie.**